

ASSEMBLÉE NATIONALE1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 8725

présenté par

Mme Garin, M. Peytavie, Mme Rousseau, Mme Arrighi, Mme Batho, M. Bayou, Mme Belluco,
Mme Chatelain, M. Fournier, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas,
Mme Pasquini, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Taillé-Polian
et M. Thierry

ARTICLE 12

Après la référence :

« L. 541-1 »,

supprimer la fin de l'alinéa 22.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le contexte actuel de pénurie de professionnels, et alors que la solidarité nationale ne relaie pas encore suffisamment la solidarité familiale, de nombreux proches deviennent aidants à défaut de meilleure solution. Il est urgent de reconnaître les efforts qu'ils fournissent au quotidien et de leur ouvrir des droits sociaux spécifiques.

A ce titre, l'élargissement de la possibilité de valider des trimestres à un plus grand nombre d'aidants – prévue à l'article 12 – est une bonne chose, mais cela reste encore trop restrictif.

Cet amendement prévoit donc d'élargir les critères d'affiliation à l'AVA, en l'ouvrant à tous les parents d'enfants handicapés ayant perçu une AEEH de base (pas seulement ceux éligibles à un complément), dans une logique de simplification des démarches et de l'accès aux droits. Cet amendement est une proposition du Collectif Handicaps.